

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 NOVEMBRE 2021

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-et-un, le seize novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	35 puis 35 puis 35 puis 36 puis 36 Puis 36	41 puis 39 puis 41 puis 42 puis 38 puis 42	
Présents / Membres titulaires :			
<p>Mmes et MM. Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Monsieur Pascal TARDY) - Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Madame Danielle BALLANGER) – Micheline BERNARD – Walter GARCIA - Gilles GAY – Christophe RAULT – Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Monsieur Bruno CALMONT) - Didier BARREAU – Pascale GRIS - Anne-Sophie DESCAMPS – Monsieur Joël LALOYAU (a reçu pouvoir de Monsieur François PELLETIER) - Marie France MORANT - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN – Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Eric BERNARDIN – Angélique PEINTRE - Éric GUINOISEAU - Philippe BARITEAU - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Monsieur Jean-Michel SOUSSIN) - Christelle GRASSO - Steve GABET - Matthieu CADOT - Pascale BERTEAU– Philippe BODET – Martine LLEU - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Monsieur Laurent ROUFFET) – Jean Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGÉ – Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON Monsieur Eric GUINOISEAU est arrivé à 18h45 et n'a pas participé aux 3^{èmes} délibérations.</p>			
Présent / Membre suppléant :			
Messieurs Yannick BODAN, Richard MOREAU			
Absents non représentés :			Messieurs. Raymond DESILLE (excusé) - Philippe PISSOT (excusé) - David CHAMARD (excusé) - Jean-Pierre SECQ (excusé) - Younes BIAR - Thierry BLASZEZYK Mesdames Alisson CURTY (excusée) - Isabelle DECOURT (excusée)
Egalement présents à la réunion :			Madame Sophie RAMBAUT – Trésorière Mesdames Cécile PHILIPPOT – Julie PARPAIS – Isabelle HERVE – Pauline MENANT CHAVATTE - Isabelle DESCHAMPS Messieurs Cédric BOIZEAU- Philippe FOUCHER – Marc BOUSSION – François PERCOT
Secrétaire de séance :			Affichage du procès-verbal en date du :
Monsieur Steve GABET			23 NOV 2021
Convocation envoyée le : 9 novembre 2021			Le Président,
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le : 9 novembre 2021			Jean GORIOUX

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Validation et autorisation du Président à signer ce contrat

2. FINANCES

2.1 Institution de la taxe d'aménagement communautaire et fixation des modalités de reversement aux communes

2.2 Taxe d'aménagement communautaire – fixation du taux et des zonages de taux

2.3 Taxe d'aménagement communautaire – fixation des exonérations facultatives

2.4 Signature d'une convention d'assistance financière avec le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime

2.5 Signature d'une convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques de Charente-Maritime pour l'expérimentation du Compte Financier Unique

2.6 Révision de l'attribution de compensation de la Commune de Saint-Pierre-La-Noue

2.7 Révision de l'attribution de compensation de la Commune de Marsais

2.8 Budget principal de la Communauté de Communes Aunis Sud - Décision Modificative n°1

2.9 Budget annexe parc d'activités Le Cluseau : Décision Modificative n°1

2.10 Budget annexe parc d'activités des Basses Varennes – Dissolution

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 Parc d'activités économiques du Cluseau – Vouhé – Vente d'un terrain (lot 4)

3.2 Parc d'activités économiques du Cluseau – Vouhé – Vente d'un terrain (lot 5)

3.3 Parc d'activités économiques du Fief Magnou – Forges – Vente de terrains

4. ENVIRONNEMENT

4.1 Candidature de la Communauté de Communes Aunis Sud, porteur du Service Unifié « EIE Aunis-Vals de Saintonge », à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé » pour 2022 du réseau FAIRE en Nouvelle-Aquitaine

4.2 SYRIMA - Modification des statuts du syndicat

4.3 SYRIMA – Désignation d'un nouveau délégué suite à la démission d'un élu

5. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

5.1 Enfance-Jeunesse-Famille - Soldes des subventions 2021

6. CULTURE

6.1 Subvention 2021 allouée à l'Harmonie de Surgères - Modification

7. SPORTS

7.1 Aide aux clubs pour les moins de 18 ans - Aide aux clubs pour la formation des bénévoles

7.2 Volet sports - Régularisation subventions 2021 et subvention exceptionnelle au SCS natation

8. BATIMENTS

8.1 Salle multisport de Surgères – Avenant n°1 au lot charpente bois

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes – Convention avec le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

9.2 Modification du tableau des effectifs

9.3 Présentation du Rapport Social Unique 2020

10.DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) - Validation et autorisation du Président à signer ce contrat (Délibération n°2021-11-01)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Valide les termes du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et ses annexes comme annexés à la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et ses avenants,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2. FINANCES

2.1 Institution de la taxe d'aménagement communautaire et fixation des modalités de reversement aux communes (Délibération n°2021-11-02)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **Avec 2 abstentions** (Mme Marie-France MORANT, M. Joël LALOYEAUX)
1 avis défavorable (M. François PELLETIER)
38 avis favorables

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'instituer à compter du 1^{er} janvier 2022 une part intercommunale de taxe d'aménagement sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Autorise Monsieur le Président à signer avec les communes membres des conventions de reversement de l'intégralité de la taxe d'aménagement perçue, hormis celle collectée sur les zones d'activités communautaires au sens de la délibération 2017-12-03 du 19 décembre 2017,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2 Taxe d'aménagement communautaire - fixation du taux et des zonages de taux (Délibération n°2021-11-03)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2022 :
 - o un **taux commun** de part intercommunale de taxe d'aménagement de **3%** sauf sur les secteurs désignés ci-après :

- o **Secteur 1** : taux de **1%** : Intégralité des sections de la Commune de Saint Crépin
- o **Secteur 2** : taux de **3,1%** : Intégralité des sections de la Commune de Surgères hormis sur les zones d'activité communautaires de la Métairie, Ouest et Ouest II, La Combe et La Perche (suivant cartographie 1)
- o **Secteur 3** : taux de **3,5%** : Intégralité des sections de la Commune de Vouhé hormis sur la zone d'activité du Cluzeau (suivant cartographie 2)
- o **Secteur 4** : taux de **4%** :
 - Intégralité des sections de la Commune de Chambon
 - Intégralité des sections de la Commune de Ciré d'Aunis
- o **Secteur 5** : taux de **5 %** :
 - Intégralité des sections de la Commune d'Aigrefeuille hormis sur la zone d'activité du Fief Girard et ses extensions (suivant cartographie 3)
 - Intégralité des sections de la Commune d'Anais
 - Intégralité des sections de la Commune de Bouhet
 - Intégralité des sections de la Commune de Forges hormis sur la zone d'activité du Fief Magnou (suivant cartographie 4)
 - Intégralité des sections de la Commune de Le Thou hormis sur la zone d'activité du Fief Girard et ses extensions (suivant cartographie 5)
 - Secteurs AU et secteur nord-ouest du hameau de Maizeron de la Commune de Saint Mard suivant cartographie 6
 - Intégralité des sections de la Commune de Virson

Secteur	Taux	Commune	Section		Parcelles
			Préfixe	Section	
1	1%	Saint Crépin	Intégralité des sections		
2	3,10%	Surgères	000	AB	Intégralité de la section
			000	AC	Intégralité de la section
			000	AD	Intégralité de la section
			000	AE	Intégralité de la section
			000	AH	AH350 AH348 AH349 AH512 AH347 AH513 AH514 AH291 AH272 AH293AH384 AH407 AH412 AH471 AH472 AH397 AH401 AH399 AH297 AH294 AH402 AH403 AH496 AH495 AH390 AH247 AH283 AH516 AH517 AH381 AH515 AH285 AH286 AH80 AH379 AH78 AH79 AH227 AH228 AH71 AH238 AH239 AH386 AH389 AH387 AH388 AH331 AH314 AH333 AH328 AH332 AH322 AH323 AH321 AH352 AH353 AH368 AH76 AH75 AH74 AH73 AH242 AH243 AH65 AH64 AH451 AH452 AH62 AH61 AH274 AH277 AH278 AH308 AH86 AH309 AH310 AH87 AH88 AH89 AH311 AH91 AH90 AH508 AH503 AH502 AH501 AH507 AH504 AH505 AH506 AH405 AH343 AH497 AH498 AH499 AH500 AH344 AH258 AH94 AH95 AH532 AH533 AH529 AH213 AH214 AH253 AH530 AH531 AH254 AH216 AH99 AH100 AH101 AH118 AH119 AH120 AH121 AH122 AH123 AH135 AH136 AH137 AH138AH139 AH140 AH141 AH142 AH143 AH144 AH145 AH146 AH147 AH148 AH149 AH168 AH169 AH170 AH171 AH172 AH173 AH174 AH521 AH522 AH196 AH271 AH102 AH103 AH104 AH105 AH106 AH107 AH108 AH109 AH110 AH111 AH112 AH113 AH114 AH115 AH116 AH117 AH124 AH125 AH126 AH127 AH128 AH129 AH130 AH131 AH134 AH132 AH133 AH56 AH57 AH518 AH519 AH440 AH55 AH260

		AH261 AH431 AH432 AH52 AH50 AH51 AH443 AH46 AH47 AH45 AH445 AH438 AH444 AH156 AH157
		AH155 AH152 AH153 AH154 AH150 AH151 AH167 AH166 AH449 AH492 AH494 AH224 AH450 AH491 AH487 AH489 AH493 AH40 AH441 AH37 AH36 AH458 AH457 AH456 AH459 AH163 AH486 AH490 AH159 AH35 AH210 AH211 AH394 AH396 AH395 AH30 AH339 AH346 AH316 AH318 AH448 AH268 AH446 AH265 AH447 AH222 AH7 AH4 AH5 AH434 AH435 AH433 AH509 AH17 AH18 AH442 AH20 AH21 AH22 AH23 AH24 AH15 AH26 AH248 AH249 AH230 AH232 AH231 AH415 AH467 AH466 AH424 AH27 AH423 AH469 AH262 AH468 AH425 AH341 AH357 AH356 AH359 AH244 AH245 AH481 AH422 AH480 AH460 AH461 AH462 AH463 AH464 AH465 AH418 AH510 AH275 AH296 AH378 AH382 AH394 AH410 AH488 AH511 AH236
	AI	Intégralité de la section
	AK	Intégralité de la section
	AL	Intégralité de la section
	AM	Intégralité de la section
	AN	Intégralité de la section
	AO	Intégralité de la section
	AP	Intégralité de la section
	AR	Intégralité de la section
	AS	AS637 AS636 AS225 AS78 AS79 AS344 AS343 AS81 AS82 AS80 AS342 AS502 AS501 AS90 AS91 AS92 AS253 AS75 AS74 AS73 AS68 AS66 AS67 AS64 AS63 AS60 AS62 AS61 AS503 AS504 AS57 AS55 AS56 AS165 AS164 AS163 AS53 AS52 AS47 AS51 AS50 AS49 AS351 AS350 AS533 AS534 AS535 AS536 AS537 AS538 AS539 AS540 AS541 AS542 AS531 AS532 AS94 AS95 AS96 AS97 AS98 AS115 AS116 AS100 AS101 AS543 AS544 AS545 AS546 AS547 AS548 AS549 AS550 AS102 AS605 AS529 AS65 AS1
000	AT	Intégralité de la section
000	AV	Intégralité de la section
000	AW	Intégralité de la section
000	AX	Intégralité de la section
000	AY	Intégralité de la section
000	BC	Intégralité de la section
000	BD	Intégralité de la section
000	BE	Intégralité de la section
000	BH	Intégralité de la section
000	BI	Intégralité de la section
000	BK	Intégralité de la section
000	X	Intégralité de la section
000	YA	Intégralité de la section
000	YB	Intégralité de la section
000	Z	Intégralité de la section
000	ZA	ZA1 ZA2 ZA3 ZA4 ZA5 ZA6 ZA7 ZA8 ZA170 ZA171 ZA168 ZA169 ZA164 ZA165 ZA166 ZA167 ZA38 ZA182

					ZA181 ZA180 ZA179 ZA177 ZA178 ZA176 ZA174 ZA175 ZA173 ZA35 ZA36 ZA37 ZA41 ZA172
			000	ZB	Intégralité de la section
			000	ZC	Intégralité de la section
			000	ZD	ZD1 ZD57 ZD58 ZD59 ZD3 ZD4 ZD5 ZD113 ZD125 ZD126 ZD11 ZD10 ZD7 ZD8 ZD76 ZD108 ZD47 ZD12 ZD49 ZD50 ZD78 ZD80 ZD51 ZD52 ZD53 ZD54 ZD55 ZD21 ZD68 ZD69ZD163 ZD162 ZD60 ZD61 ZD18 ZD82 ZD132 ZD145 ZD111 ZD112 ZD45 ZD86 ZD88 ZD148 ZD147 ZD149 ZD136 ZD146 ZD133 ZD134 ZD164 ZD124 ZD123 ZD72 ZD130 ZD120 ZD121 ZD129 ZD127 ZD128 ZD117 ZD141 ZD115 ZD139 ZD137 ZD30 ZD31 ZD32 ZD27 ZD29 ZD28 ZD26 ZD22 ZD23 ZD24 ZD25 ZD48 ZD104 ZD153 ZD160
			000	ZE	Intégralité de la section
			000	ZH	Intégralité de la section
			000	ZI	Intégralité de la section
			000	ZK	Intégralité de la section
			000	ZL	Intégralité de la section
			000	ZM	Intégralité de la section
			000	ZN	Intégralité de la section
			000	ZO	Intégralité de la section
			000	ZP	Intégralité de la section
			000	ZR	ZR269 ZR270 ZR271 ZR237 ZR204 ZR202 ZR198 ZR200 ZR357 ZR54 ZR358 ZR203 ZR205 ZR213 ZR286 ZR249 ZR250 ZR124 ZR244 ZR243 ZR23 ZR20 ZR206 ZR210 ZR209 ZR151 ZR129 ZR122 ZR169 ZR167 ZR168 ZR172 ZR174 ZR171 ZR173 ZR59 ZR103 ZR246 ZR245 ZR247 ZR248 ZR189 ZR324 ZR325 ZR190ZR192 ZR194 ZR193 ZR196 ZR195 ZR355 ZR356 ZR238 ZR214 ZR275 ZR272 ZR289 ZR313 ZR273 ZR290 ZR266 ZR265 ZR291 ZR328 ZR329 ZR330 ZR264 ZR294 ZR295 ZR331 ZR332 ZR297 ZR298 ZR333 ZR334 ZR263 ZR299 ZR310 ZR311 ZR312 ZR309 ZR308 ZR335 ZR336 ZR307 ZR276 ZR343 ZR342 ZR277 ZR302 ZR337 ZR338 ZR339 ZR340 ZR341 ZR305 ZR279 ZR278 ZR221 ZR222 ZR223 ZR224 ZR225 ZR226 ZR227 ZR228 ZR229 ZR230 ZR231 ZR232 ZR233 ZR241 ZR65 ZR184 ZR180 ZR66 ZR67 ZR68 ZR69 ZR70 ZR71 ZR156 ZR157 ZR158 ZR159 ZR160 ZR161 ZR162 ZR163 AR164 ZR165 ZR176 ZR177 ZR152 ZR153 ZR154 ZR155 ZR110 ZR111 ZR112 ZR113 ZR114 ZR115 ZR108 ZR109 ZR188 ZR187 ZR117 ZR181 ZR199 ZR257 ZR258 ZR259 ZR260 ZR261 ZR262 ZR263 ZR300 ZR316 ZR320 ZR321
			000	ZS	Intégralité de la section
			000	ZT	Intégralité de la section
			000	ZV	Intégralité de la section
			000	ZW	Intégralité de la section
			000	ZX	Intégralité de la section
			000	ZY	Intégralité de la section
3	3,50%	Vouhé	000	A	A1 A2 A3 A4 A5 A6 A7 A8 A9 A10 A11 A12 A13 A14 A15 A16 A17 A18 A19 A20 A21 A23 A24 A25 A26 A27 A30 A31 A32 A33 A34 A35 A37 A38 A39 A40 A41 A42 A45 A46 A47 A68 A69 A70 A71 A72 A73 A74 A75 A76

					A77 A78 A79 A80 A81 A82 A83 A84 A85 A86 A87 A88 A89 A90 A91 A92 A93 A94 A95 A96 A98 A99 A100 A101 A102 A103 A104 A105 A106 A107 A108 A109 A110 A111 A114 A118 A119 A120 A122 A123 A124 A126 A127 A128 A171 A174 A196 A197 A228 A234 A235 A239 A244 A250 A331 A332 A333 A334 A335 A337 A338 A339 A340 A343 A344 A346 A347 A349 A350 A359 A364 A367 A369 A370 A371 A374 A375 A376 A379 A380 A381 A382 A383 A384 A385 A386 A387 A388 A389 A390 A391 A392 A393 A399 A400 A401 A403 A404 A405 A406 A408 A409 A410 A413 A414 A415 A416 A417 A419 A420 A422 A423 A425 A428 A429 A431 A432 A433 A435 A436 A437 A438 A439 A440 A443 A444 A445 A446 A447 A448 A449 A450 A452 A454 A455 A457 A459 A461 A463 A465 A467 A469 A471 A473 A478 A480 A482 A484 A486 A488 A490 A492 A494 A509 A513 A514 A515 A516 A517 A519 A520 A521 A522 A523 A524 A525 A526 A528 A530 A534 A535 A536 A537 A539 A541 A542 A543 A544 A545 A546 A547 A548 A549 A550 A551 A552 A553 A554 A555 A556 A557 A558 A559 A560 A562 A564 A565 A566 A569 A570 A572 A573 A574 A575 A576 A577 A578 A579 A580 A587 A588 A593 A594 A595 A596 A600 A603 A604 A605 A606 A607 A624
			000	B	Intégralité de la section
			000	C	Intégralité de la section
			000	D	Intégralité de la section
			000	Z	Intégralité de la section
			000	ZA	Intégralité de la section
			000	ZB	Intégralité de la section
			000	ZC	Intégralité de la section
			000	ZD	Intégralité de la section
			000	ZE	Intégralité de la section
			000	ZH	Intégralité de la section
			000	ZI	Intégralité de la section
			000	ZK	Intégralité de la section
4	4%	Chambon	Intégralité des sections		
		Ciré d'Aunis	Intégralité des sections		
5	5%	Aigrefeuille d'Aunis	000	A	Intégralité de la section
			000	AA	Intégralité de la section
			000	AB	Intégralité de la section
			000	AC	Intégralité de la section
			000	AD	Intégralité de la section
			000	AE	Intégralité de la section
			000	AH	Intégralité de la section
			000	AI	Intégralité de la section
			000	AK	Intégralité de la section
			000	AL	Intégralité de la section
			000	AM	Intégralité de la section
			000	AN	Intégralité de la section

	000	AO	AO1 AO2 AO3 AO4 AO58 AO5 AO6 AO7 AO17 AO18 AO19 AO20 AO16 AO15 AO13 AO14 AO73
	000	AP	Intégralité de la section
	000	B	Intégralité de la section
	000	F	Intégralité de la section
	000	U	U169 U162 U171 U228 U229 U164 U165 U186 U166 U187 U167 U188 U230 U232 U231 U135 U190 U4 U6 U7 U8 U9 U10 U11 U12 U14 U15 U16 U17 U18 U19 U20 U21 U22 U118 U119 U24 U125 U124 U26 U126 U27 U28 U29 U30 U31 U207 U208 U106 U105 U104 U103 U102 U101 U100 U170 U130 U129 U133 U127 U128 U98 U182 U180 U178 U150 U93 U94 U95 U96 U97 U109 U111 U132 U174 U175 U206
	000	V	Intégralité de la section
	000	W	Intégralité de la section
	000	X	Intégralité de la section
	000	Y	Intégralité de la section
	000	Z	Intégralité de la section
	000	ZA	Intégralité de la section
Anais			Intégralité des sections
Bouhet			Intégralité des sections
Forges	000	A	Intégralité de la section
	000	AA	Intégralité de la section
	000	AB	Intégralité de la section
	000	AC	Intégralité de la section
	000	AD	Intégralité de la section
	000	B	B435 B436 B437 B438 B439 B1206 B1205 B1134 B403 B404 B1129 B1118 B1216 B1111 B1157 B1158 B1114 B1115 B399 B216 B243 B1011 B217 B241 B1085 B1086 B1022 B1023 B1012 B1013 B219 B220 B1069 B1071 B1057 B222 B223 B224 B225 B185 B184 B183 B182 B181 B180 B174 B178 B179 B175 B177 B176 B173 B172 B171 B1211
	000	C	Intégralité de la section
	000	ZA	Intégralité de la section
	000	ZB	Intégralité de la section
	000	ZC	Intégralité de la section
	000	ZD	ZD3 ZD4 ZD5 ZD6 ZD7 ZD15 ZD16 ZD17 ZD18 ZD19 ZD20 ZD21 ZD22 ZD23 ZD24 ZD25 ZD26 ZD27 ZD28 ZD29 ZD31 ZD32 ZD33 ZD34 ZD35 ZD36 ZD45 ZD46 ZD47 ZD48 ZD49 ZD50 ZD51 ZD52 ZD53 ZD54 ZD65 ZD70 ZD71 ZD72 ZD77 ZD81 ZD83 ZD86 ZD87 ZD88 ZD89 ZD90 ZD91 ZD92 ZD93 ZD94 ZD95 ZD96 ZD97 ZD98 ZD99 ZD102 ZD103 ZD111 ZD120 ZD121 ZD124 ZD125
	000	ZE	Intégralité de la section
	000	ZH	Intégralité de la section
	000	ZI	Intégralité de la section
	000	ZK	Intégralité de la section
000	ZL	Intégralité de la section	
000	ZM	Intégralité de la section	

	000	ZN	Intégralité de la section
	000	ZO	Intégralité de la section
Le Thou	000	A	Intégralité de la section
	000	AA	Intégralité de la section
	000	AB	Intégralité de la section
	000	AC	Intégralité de la section
	000	AD	Intégralité de la section
	000	AE	Intégralité de la section
	000	AH	Intégralité de la section
	000	B	Intégralité de la section
	000	C	Intégralité de la section
	000	W	Intégralité de la section
	000	X	X1 X2 X3 X4 X5 X6 X7 X8 X9 X10 X11 X12 X13 X122 X138 X139 X140 X141 X142 X143 X144 X145 X146 X169 X171 X172 X173 X176 X148 X149 X150 X151 X152 X153 X105 X104 X154 X103 X205 X95 X94 X93 X86 X57 X58 X59 X60 X61 X62 X63 X65 X66 X67 X251 X247 X249 X250 X221 X203 X202 X248 X276 X69 X71 X289 X288 X287 X212 X213 X214 X73 X224 X160 X226 X222 X240 X78 X79 X80 X228 X188 X191 X208 X227 X207 X209 X210 X206 X242 X241 X273 X85 X219 X220 X83 X82 X273 X294 X295 X296 X297 X298 X299 X300 X301
	000	Z	Intégralité de la section
	000	ZA	Intégralité de la section
	000	ZB	Intégralité de la section
	000	ZC	Intégralité de la section
	000	ZD	Intégralité de la section
	000	ZE	Intégralité de la section
	000	ZH	Intégralité de la section
	000	ZI	Intégralité de la section
	000	ZK	Intégralité de la section
	000	ZL	Intégralité de la section
	000	ZM	Intégralité de la section
	000	ZN	Intégralité de la section
	000	ZO	Intégralité de la section
	000	ZP	Intégralité de la section
	000	ZR	Intégralité de la section
000	ZS	Intégralité de la section	
000	ZT	Intégralité de la section	
000	ZV	Intégralité de la section	
Saint Mard	000	ZC	ZC19 ZC18 ZC52 ZC23
	000	ZE	ZE29 ZE70
	000	ZT	ZT39
	000	ZV	ZV3 ZV5
Virson			Intégralité des sections

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.3 Taxe d'aménagement communautaire – fixation des exonérations facultatives

(Délibération n°2021-11-04)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **Avec 14 avis défavorables** (M. Philippe BODET, M. Didier TOUVRON, M. Steve GABAIS, M. Matthieu CADOT, Mme Christelle GRASSO, Mme Angélique PEINTRE, M. Eric BERNARDIN, M. Christophe RAULT, Mme Florence VILLAIN, M. Richard MOREAU, M. Emmanuel NICOLAS (porteur 1 pouvoir), Mme Barbara GAUTIER (porteur 1 pouvoir))

Et 28 avis favorables

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'exonérer de la part communautaire de la taxe d'aménagement :
 - o Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable à hauteur de 50%
 - o Les maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.4 Signature d'une convention d'assistance financière avec le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime

(Délibération n°2021-11-05)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **Avec 4 abstentions** (M. Emmanuel NICOLAS (porteur 1 pouvoir), Mme Barbara GAUTIER (porteur 1 pouvoir))

Et 38 avis favorables

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'assistance financière avec le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime afférente à la régularisation fiscale des facturations dudit syndicat entre 2016 et 2017, comme annexée à la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.5 Signature d'une convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques de Charente-Maritime pour l'expérimentation du Compte Financier Unique

(Délibération n°2021-11-06)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques pour l'expérimentation du Compte Financier Unique pour les comptes des exercices 2022 et 2023, comme annexée à la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.6 Révision de l'attribution de compensation de la Commune de Saint-Pierre-La-Noue (Délibération n°2021-11-07)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve la révision de l'Attribution de Compensation de la Commune de Saint-Pierre-La-Noue ainsi que suit :
 - o Attribution de compensation augmentée de 336,34 €
 - o Ce qui porte le montant total de l'Attribution de Compensation de Saint-Pierre-La-Noue à 120 890,33 €
- Rappelle que cette révision doit faire l'objet de délibérations concordantes du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre-La-Noue,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.7 Révision de l'attribution de compensation de la Commune de Marsais (Délibération n°2021-11-08)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve la révision de l'Attribution de Compensation de la Commune de Marsais ainsi que suit :
 - o Attribution de compensation augmentée de 672,68 €
 - o Ce qui porte le montant total de l'Attribution de Compensation de Marsais à 44 048,99 €
- Rappelle que cette révision doit faire l'objet de délibérations concordantes du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal de la Commune de Marsais,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.8 Budget principal de la Communauté de Communes Aunis Sud - Décision Modificative n°1 (Délibération n°2021-11-09)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les modifications du budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes Aunis Sud ci-dessous détaillées :

Chap. / op.	Fonction	Section d'investissement	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
218	4221	Crèche de Forges		151 500,00 €	
		TOTAL	0,00 €	151 500,00 €	151 500,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
218	4221	Crèche de Forges		82 160,00 €	
130	518	PLUIH - Inventaire zones humides		49 435,00 €	
106	518	Subvention dématérialisation ADS		13 600,00 €	
10	01	Taxe d'aménagement		6 305,00 €	
		TOTAL	0,00 €	151 500,00 €	151 500,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.9 Budget annexe parc d'activités Le Cluseau : Décision Modificative n°1 (Délibération n°2021-11-10)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les modifications du budget primitif 2021 du budget annexe parc d'activités Le Cluseau ci-dessous détaillées :

Chapitre	Fonction	Section de fonctionnement	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
65	632	Autres ch. de gestion courante		41 450,00 €	
		TOTAL	0,00 €	41 450,00 €	41 450,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
042	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		41 450,00 €	
		TOTAL	0,00 €	41 450,00 €	41 450,00 €

Chap. / op.	Fonction	Section d'investissement	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
040	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		41 450,00 €	
		TOTAL	0,00 €	41 450,00 €	41 450,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
16	632	Emprunts et dettes assimilées		41 450,00 €	
		TOTAL	0,00 €	41 450,00 €	41 450,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.10 Budget annexe parc d'activités des Basses Varennes – Dissolution

(Délibération n°2021-11-11)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve la dissolution du budget annexe Parc d'Activités des Basses Varennes au 31 décembre 2021,
- Dit que les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe seront repris lors de l'affectation du résultat du budget principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Dit que la valeur du stock du budget annexe au 31 décembre 2021 sera reprise à l'actif du budget principal de la Communauté de Communes Aunis Sud au compte 2111 Terrains nus,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 Parc d'activités économiques du Cluzeau – Vouhé – Vente d'un terrain (lot 4)

(Délibération n°2021-11-12)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer un avant contrat de vente et/ou un contrat de vente avec Monsieur Valentin LEFEBVRE, ou avec toute société de crédit-bail de son choix, ou avec toute autre personne morale représentée par Monsieur Valentin LEFEBVRE, pour un terrain cadastré section A N°612 (lot 4) d'une superficie de 1 275 m², sis sur le Parc d'activités économiques du Cluzeau à Vouhé, au prix de 17,00 € H.T. le m², soit 21 675,00 € H.T. et 24 720,49 € T.T.C. avec application de la T.V.A. sur marge selon le mode de calcul suivant :

Surface cessible	1 275 m ²
Prix d'achat ramené à la surface cessible	6 447,56 €
Prix de vente H.T.	21 675,00 €
Marge H.T.	15 227,44 €
T.V.A. sur marge	3 045,49 €
Marge T.T.C.	18 272,93 €
Prix de vente T.T.C.	24 720,49 €

- Dit qu'en fonction de l'évolution de la jurisprudence concernant l'application ou pas du régime de la T.V.A. sur marge pour cette vente de terrain à bâtir, et si ce régime vient à ne plus s'appliquer au moment de la réitération par acte authentique, il conviendra alors de réaliser cette vente au prix de 17,00 € H.T. le m², soit 21 675,00 € H.T. et 26 010,00 € T.T.C. Que le prix ainsi fixé est taxé sur la valeur ajoutée (T.V.A.) incluse au taux actuellement en vigueur. En cas de modification de ce taux, le prix sera majoré ou minoré en fonction de sa variation,

- Dit que si un avant contrat de vente est nécessaire il sera signé devant notaire, et qu'il déterminera notamment la date butoir pour la signature du contrat de vente du terrain après la levée des clauses suspensives,
- Dit que le contrat de vente sera signé devant notaire,
- Joint à la présente délibération l'estimation du service local des Domaines et le plan de bornage établi par un Géomètre-Expert,
- Dit que l'ensemble des frais sera à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3.2 Parc d'activités économiques du Cluzeau - Vouhé - Vente d'un terrain (lot 5)

Point retiré

3.3 Parc d'activités économiques du Fief Magnou - Forges - Vente de terrains

(Délibération n°2021-11-13)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer un avant contrat de vente et/ou un contrat de vente avec la société Premier Tech Producteurs et Consommateurs, ou avec toute société de crédit-bail de son choix, ou avec toute autre personne morale représentant la société Premier Tech Producteurs et Consommateurs, pour un terrain cadastré section ZD N°37, 38, 39, 40, 43, 44, 73, 78, d'une superficie totale d'environ 92 526 m², sis sur le Parc d'activités économiques du Fief Magnou à Forges, au prix de 187 000,00 € H.T., soit environ 2,02 € H.T le m², soit 187 000,00 € T.T.C. avec application de la T.V.A. sur marge selon le mode de calcul suivant :

Surface cessible	92 526 m ²
Prix d'achat ramené à la surface cessible	187 000,00 €
Prix de vente H.T.	187 000,00 €
Marge H.T.	0 €
T.V.A. sur marge	0 €
Marge T.T.C.	0 €
Prix de vente T.T.C.	187 000,00 €

- Dit qu'en fonction de l'évolution de la jurisprudence concernant l'application ou pas du régime de la T.V.A. sur marge pour cette vente de terrain à bâtir, et si ce régime vient à ne plus s'appliquer au moment de la réitération par acte authentique, il conviendra alors de réaliser cette vente au prix de 187 000,00 € H.T., soit 224 400,00 T.T.C. Que le prix ainsi fixé est taxé sur la valeur ajoutée (T.V.A.) incluse au taux actuellement en vigueur. En cas de modification de ce taux, le prix sera majoré ou minoré en fonction de sa variation,
- Dit que si un avant contrat de vente est nécessaire il sera signé devant notaire, et qu'il déterminera notamment la date butoir pour la signature du contrat de vente du terrain après la levée des clauses suspensives,

- Dit que le contrat de vente sera signé devant notaire,
- Joint à la présente délibération l'estimation du service local des Domaines,
- Dit que l'ensemble des frais sera à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4. ENVIRONNEMENT

4.1 Candidature de la Communauté de Communes Aunis Sud, porteur du Service Unifié « EIE Aunis-Vals de Saintonge », à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé » pour 2022 du réseau FAIRE en Nouvelle-Aquitaine

(Délibération n°2021-11-14)

Sur proposition de **Madame Anne-Sophie DESCAMPS**, conseillère déléguée, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Valide la candidature du service unifié PTRE Aunis-Vals de Saintonge à l'AMI « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé » pour 2022 du réseau FAIRE en Nouvelle-Aquitaine telle que présentée ci-dessus,
- Autorise le Président ou son représentant à présenter la candidature du service Unifié PTRE Aunis Vals de Saintonge à l'AMI « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé » pour 2022 du réseau FAIRE en Nouvelle-Aquitaine,
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention à venir avec la Région Nouvelle Aquitaine,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2022,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4.2 SYRIMA - Modification des statuts du syndicat

(Délibération n°2021-11-15)

Sur proposition de **Madame Micheline BERNARD**, vice-présidence, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve les nouveaux statuts du SYRIMA tels que présentés en annexe, et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4.3 SYRIMA – Désignation d'un nouveau délégué suite à la démission d'un élu (Délibération n°2021-11-16)

Sur proposition de **Madame Michelle BERNARD**, vice-présidence, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Élit le délégué titulaire suivant, pour siéger au sein du comité syndical du SYRIMA en remplacement de Monsieur COUDRIN : Monsieur **Pascal CHAUVEAU**,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

5. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

5.1 Enfance-Jeunesse-Famille - Soldes des subventions 2021 (Délibération n°2021-11-17)

Sur proposition de **Madame Pascale GRIS**, conseillère déléguée, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre du mois de novembre 2021 pour le volet Enfance Jeunesse Famille :

Accords de subventions aux Associations dans le cadre de l'enfance jeunesse famille

• Aunis GD	11 870 €
• Aux P'tits Câlines	26 031 €
• Bambins d'Aunis	66 391 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté	27 678 €
• Echiquier Surgérien	2 833 €
• Les Jolis Mômes	11 534 €
• U.D.A.F. 17	1 685 €
• Les Petits Galopins	18 716 €
• L'Ilot Vacances	19 483 €
• Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes	24 337 €
• R.A.M. Grains de Soleil	9 600 €
• Scouts de France	83 €
• Vacances Loisirs le Thou Landrais	22 450 €
• Office Multi-Activités Jeunesse Enfance	45 272 €
• A chacun son toi...!	5 000 €

Soit un total de 292 963 €

Accords de subventions aux Communes Membres dans le cadre de l'enfance jeunesse famille

• Commune d'Ardillières	8 800 €
• Commune de Marsais	1 545 €
• Commune de Saint Saturnin du Bois	5 462 €
• Commune de Bouhet	1 687 €
• Commune de Surgères	9 320 €
• Commune de La Devisse	1 342 €

Soit un total de 28 156 €

Accords de subventions aux S.I.V.O.S dans le cadre de l'enfance jeunesse famille

- S.I.V.O.S. Genouillé / Saint Crépin 10 280 €
- S.I.V.O.S. Ballon / Ciré 8 040 €

Soit un total de 18 320 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

6. CULTURE

6.1 Subvention 2021 allouée à l'Harmonie de Surgères - Modification

(Délibération n°2021-11-18)

Sur proposition de **Madame Catherine DESPREZ**, Vice-Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide de ramener la subvention allouée par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre de l'année 2021, à l'Harmonie de Surgères à la somme de 266 euros,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif technique et financier de la présente délibération.

7. SPORTS

7.1 Aide aux clubs pour les moins de 18 ans - Aide aux clubs pour la formation des bénévoles

(Délibération n°2021-11-19)

Sur proposition de **Monsieur Gilles GAY**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Alloue au SCS Natation, au titre de la politique éducative de l'année 2021 soutenue par la Communauté de Communes Aunis Sud, une subvention de 1 020 euros,
- Attribue aux clubs sportifs, au regard des formations suivies par les bénévoles de ces clubs, les sommes suivantes :

○ Vis Ton Rêve de Sportif	184,80 €
○ SCS Plongée	174,00 €
○ USA Rugby	500,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

7.2 Volet sports - Régularisation subventions 2021 et subvention exceptionnelle au SCS natation

(Délibération n°2021-11-20)

Sur proposition de **Monsieur Gilles GAY**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide de maintenir les attributions de subventions suivantes, au titre de l'année 2021 :
 - o SCS Plongée – 1 000 euros
 - o Sport Automobile – 1 000 euros
- Décide d'annuler les subventions 2021 suivantes :
 - o Association Hippique de Saint Saturnin du Bois - 1 200 euros
 - o Echiquier Surgérien – 300 euros
 - o Judo Club Aigrefeullais – 250 euros
 - o SCS Handball – 500 euros
 - o SCS Rugby – 900 euros
- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle au club du SCS Natation, d'un montant de 250 euros,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif technique et financier de la présente délibération.

8. BATIMENTS

8.1 Salle multisport de Surgères – Avenant n°1 au lot charpente bois (Délibération n°2021-11-21)

Sur proposition de **Madame Micheline BERNARD**, Présidente de la Commission Permanente des marchés, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve l'avenant n°1 en plus-value au marché n°2021-009 concernant les travaux du lot n°3 – Charpente Bois, relatif aux travaux de construction d'un Equipement Multisport à Surgères,
- Prend bonne note que la plus-value globale liée à cet avenant s'élève donc à 8,00 % du marché initial,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 en plus-value au marché de travaux n° 2021-009 avec l'entreprise ACTION BOIS CONSTRUCTION pour un montant de 6 974,11 € HT, soit 8 368,93 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché à 94 115,21 € H.T. soit 112 938,25 € T.T.C.,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes – Convention avec le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime (Délibération n°2021-11-22)

Sur proposition de **Monsieur Christophe RAULT**, Vice-Président, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide de conventionner avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,

- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tous les documents se rapportant. La convention est annexée à la présente délibération et un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

9.2 Modification du tableau des effectifs

(Délibération n°2021-11-23)

Sur proposition de **Monsieur Christophe RAULT**, Vice-Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve la création d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe (35 h), au 1^{er} février 2022,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Dit que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour, est modifié en conséquence,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

9.3 Présentation du Rapport Social Unique 2020

(Délibération n°2021-11-24)

Sur proposition de **Monsieur Olivier DENECHAUD**, conseiller communautaire et Président du CHSCT, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Prend acte du Rapport Social Unique 2020 Communauté de Communes Aunis Sud établi,
- Dit que le rapport 2020 sera rendu public, au plus tard le 31 décembre 2021 sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud, conformément aux textes en vigueur,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

10.DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

Décision 2021D78 - Demande de subvention au titre des Fonds Européens LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rural) pour la mise en œuvre d'une étude de préfiguration dans le cadre du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Dépenses		Recettes	
Etude économique	21 873.60	Subvention Région Contrat de dynamisation et de cohésion (sur le poste chargé de mission EBE)	23 259
		Subvention LEADER Poste chargé de mission démarche globale Etude économique	12 000 10 000
Poste ingénierie du projet TZCLD		Participation privée :	
<u>Salaires bruts</u> Chargé de mission démarche globale Chargé de mission EBE	30 299.52 32 933.52	Mécénat	
<u>Charges patronales</u> Chargé de mission démarche globale Chargé de mission EBE	12 457.68 13 584,84	Recette billetterie	
		Autre	
		Autofinancement	65 890.16
Total	111 149.16	Total	111 149.16

Décision 2021D79 – Demande d'une aide à l'investissement numérique et informatique des structures information jeunesse auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine

DEPENSES			RECETTES	
	Investissement			
	HT	TTC		
kit éclairage	415,83	499,00	Région Nouvelle Aquitaine	7124,09
Micro Perche	532,50	639,00	Communauté de Aunis Sud	1781,02
3 Micros podcast				
Ecran tactile				
8 ordinateurs portables				
5 licences associatives				
3 Licences CdC				
8 sacoches pour ordinateurs portables	6472,59	7767,11		
Tablette				
Sacoches tablette				
8 Souris				
DEPENSES			RECETTES	
	Investissement			
	HT	TTC		
hautparleur de conférence				
Vidéo projecteur				
Rallonge USB 5 m				
8 Anti vol ordinateur portable				
TOTAL DES DEPENSES	7420,92	8905,11	TOTAL DES RECETTES TTC	8905,11

Décision 2021D80 – Passation d'une convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour l'atelier numéro 6 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise Refuge dans mon jardin. Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 325,00 € H.T., soit 390,00 € T.T.C., et pour la deuxième année de 375,00 € H.T., soit 450,00 € T.T.C. Le loyer sera payable d'avance le 1^{er} de chaque mois et pour la première fois, le 15 octobre 2021 au prorata temporis.

Décision 2021D81 - Demande de subvention au Département de la Charente Maritime (2^o phase), pour la construction d'un Equipement Multisports à Surgères – 2^{ème} Tranche.

Montant total H.T des dépenses de l'opération : 2 362 800 euros

Montant des recettes H.T :
 département – 380 000 euros (1^{ère} phase)
 Département – 380 000 euros (2^{ème} phase)
 fonds FEADER – 195 240 euros
 état (DETR) – 85 805,23 euros
 état (DSIL) – 130 000 euros
 région nouvelle-Aquitaine – 300 000 euros
 autofinancement CdC – 891 754,77 euros

Dépenses				Financement				
Nature des dépenses	Montant HT total de la Tranche	Montant HT total de l'Opération	Montant HT subventionnable pour le financeur sollicité	Financier	Montant HT sollicité ou obtenu	% subvention sollicitée par rapport au montant subventionnable	% par rapport au montant total de la Tranche	% par rapport au montant total de l'opération
TRAVAUX								
Travaux de Construction (y compris variantes et options) - 1ère Tranche		1 269 730,00 €						
Travaux de Construction (y compris variantes et options) - 2ème Tranche	834 970,00 €	834 970,00 €	760 000,00 €	Département (Travaux 1ère Tranche)	380 000,00 € Obtenu	50%		15,1%
Travaux de viabilisation et raccordement aux réseaux		10 000,00 €						
Equipements sportifs	17 000,00 €	17 000,00 €		Département (Travaux 2ème Tranche)	380 000,00 €	50%	62,0%	35,3%
ETUDES								
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage		11 845,80 €		Fonds Européens (FEADER)	195 240,00 € Obtenu			
Maîtrise d'Œuvre	32 889,55 €	176 089,55 €		État (Contrat de Ruralité / D.E.T.R.)	85 805,23 € Obtenu			30,1%
Bureau de Contrôle	2 580,00 €	6 940,00 €		État (Contrat de Ruralité / D.S.I.L.)	130 000,00 € Obtenu			
Coordinateur SPS	1 230,00 €	3 740,00 €		Région Nouvelle Aquitaine	300 000,00 € Obtenu			
Etudes Géotechniques		8 340,00 €						
Frais de Géomètre		2 300,00 €						
FRAIS GÉNÉRAUX								
Assurance Dommage Ouvrage	16 000,00 €	16 000,00 €						
Autres coûts induits (banques, études, certifications, profession pour frais divers,...)		5 844,65 €						
				Total des Subventions sollicitées:	1 471 045,23 €			62,3%
				Fonds Propres: CAC AUNIS SUD	891 754,77 €			37,7%
Montant total subventionnable HT			760 000,00 €	Total Financement	2 362 800,00 €			100,0%
Montant total de l'opération HT	904 679,55 €	2 362 800,00 €						

Décision 2021D82 - Virement de crédits n°3 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Section de fonctionnement				Montant		Equilibre section de fonctionnement
Cha p	Art	Fct°	Libellé	diminué	augmenté	
			Dépenses			
011	6065	313	Livres CD - réseau des bibliothèques	590,00 €		
011	62268	313	Honoraires - réseau des bibliothèques	745,00 €		
011	6238	830	Communication PTRE	240,00 €		
65	65811	313	Licences logiciel - réseau des bibliothèques		400,00 €	
014	739211	01	Attributions de compensation		730,00 €	
014	7391118	731	Dégrèvement part GEMAPI		465,00 €	
	023	01	Virement à la section d'investissement		6 275,00 €	
			TOTAL	1 575,00 €	7 870,00 €	6 295,00 €

Section de fonctionnement			Montant		Equilibre section de fonctionnement
			Recettes		
74	74788	313	Subvention Crédit Mutuel Cultures connectées	3 900,00 €	
731	7318	01	Rôles supplémentaires		1 195,00 €
042	777	01	Amortissement subvention d'équipement		9 000,00 €
			TOTAL	3 900,00 €	10 195,00 €
					6 295,00 €

Ces mouvements représentent 0,05% des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

La subvention obtenue d'un partenaire privé pour le projet « Cultures connectées » étant inférieure de 3 900 €, le chapitre 74 Dotations et Participations est baissé à due concurrence. En contrepartie, des dépenses à hauteur de 1 335 € sont retirées pour ce projet sur le chapitre 011 Charges à caractère général. Des achats de licences pour des logiciels liés à ce projet sont basculés sur chapitre 65 Autres charges de gestion courante pour 400 €.

Des crédits sont également prélevés à hauteur de 240 € sur le chapitre 011 Charges à caractère général sur les dépenses de communication de la PTRE. Ils seront basculés en investissement

La révision des attributions de compensation des Communes de Marsais et Saint-Pierre-La-Noue suite à l'actualisation du reversement d'IFER éolien, et la prise en compte de la prise en charge d'un dégrèvement appliqué sur la taxe GEMAPI, nécessitent l'augmentation du chapitre 014 Atténuations de produits pour 1 195 €. Ces besoins sont financés par la hausse des inscriptions au chapitre 731 Impositions Directes suite à la perception de rôles supplémentaires pour 1 195 €.

Les crédits prévus au chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections pour l'enregistrement des écritures d'amortissements des subventions transférables sont augmentés de 9 000 €.

La section est équilibrée avec la hausse du chapitre 023 virement à la section d'investissement à hauteur de 6 035 €.

Section d'investissement				Montant		Equilibre section d'investissement
Chap / op	Art	Fct°	Libellé	diminué	augmenté	
			Dépenses			
212	21838	313	Matériel informatique - réseau des bibliothèques	2 065,00 €		
212	2051	313	Logiciels - réseau des bibliothèques	900,00 €		
106	2051	830	Logiciel PTRE		240,00 €	
121	21735	11	Mise en sécurité portail gendarmerie Aigrefeuille		1 255,00 €	
209	2188	321	Compiément abri matériel athlétisme		505,00 €	
040	13918	01	Amortissement subvention d'équipement		9 000,00 €	
			TOTAL	2 965,00 €	11 000,00 €	8 035,00 €

Section d'investissement				Montant		Equilibre section d'investissement
			Recettes			
021		01	Virement de la section de fonctionnement		6 275,00 €	
13/209	1318	321	Subvention club athlétisme		420,00 €	
10	10226	01	Taxe d'aménagement		1 340,00 €	
			TOTAL	0,00 €	8 035,00 €	8 035,00 €

En lien avec la baisse de subventions pour le projet « Cultures Connectées », des crédits prévus sur l'opération 212 Réseau des bibliothèques dans le cadre de projet sont supprimés à hauteur de 2 965 €.

L'opération 106 Equipement des services est abondée de 240 € afin de permettre l'acquisition d'un logiciel pour la PTRE.

La mise en sécurité du portail de la gendarmerie d'Aigrefeuille nécessite la hausse des crédits sur l'opération 121 Gendarmerie d'Aigrefeuille pour 1 255 €.

L'abri pour le matériel d'athlétisme pour le complexe sportif d'Aigrefeuille représente un surcoût de 505 € à enregistrer sur l'opération 209. En recettes, la subvention versée par le club d'athlétisme d'Aigrefeuille est augmentée de 420 €.

Les crédits du chapitre 040 opération d'ordre de transfert entre sections sont augmentés de 9 000 € permettant de passer les écritures d'amortissement des subventions transférables.

Enfin, les recettes de taxe d'aménagement constatées étant supérieures aux prévisions, il est possible d'inscrire 1 340 € supplémentaires au chapitre 10 Dotations Fonds Divers et Réserves.

Tous ces mouvements représentent 0,11% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Décision 2021D83 - Signature d'un contrat de prêt d'un montant de 875 000 € pour le financement de la construction d'une salle multisports sur la Commune de Surgères.

Décision 2021D84 - Octroi de subventions aux hébergeurs touristiques. La Communauté de Communes Aunis Sud accorde une subvention de 90 € (quatre-vingt-dix euros) au titre au titre du classement de l'hébergement touristique de Mme PONZA situé la commune de Saint Georges du Bois et demeurant au 60 rue de la forêt, La Grange du Commandeur, 17700 Saint Georges du Bois.

Décision 2021D85 - Octroi de subventions aux hébergeurs touristiques. La Communauté de Communes Aunis Sud accorde une subvention de 35 € (trente-cinq euros) au titre au titre du classement de l'hébergement touristique de Mme CARTIER situé la commune de Virson et demeurant au Bois de l'Encens, 18 chemin de Maillezais, 17290 Virson.

Décision 2021D86 - Signature d'une convention pour le raccordement, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique de l'extension sud du parc d'activités économiques du Fief Girard (Le Thou) établie avec Charente-Maritime Très Haut Débit.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h30

Fait à Surgères, le 22/11/2021
Le Président,
Jean GORIOUX



